



Sainte-Cécile-de-Milton

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Projet de résolution PR01-2026 autorisant une habitation multifamiliale de 4 logements sur le lot
6 387 606 situé dans la zone RE-9**

Aux personnes intéressées par le projet de résolution PR01-2026, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de résolution PR01-2026 visant à autoriser une habitation multifamiliale de 4 logements sur le lot 6 387 606 situé dans la zone RE-9.
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution sera tenue le 4 mai 2026 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
- 3- En résumé, le projet de résolution PR01-2026 vise à :
 - autoriser une habitation multifamiliale de 4 logements, conformément à l'article 92 du chapitre II du projet de Loi 79 (Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux) et l'article 93 du projet de Loi 31 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation);
 - Les aires de stationnement en cour avant, telles qu'indiquées au plan d'implantation joint;
 - Le tout, pourvu que toutes les autres normes d'implantation applicables des règlements d'urbanisme soient respectées;
 - Aucune autre condition spécifique liée à la réalisation du projet n'est exigée.
- 4- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de résolution sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci pourront le faire.
- 5- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de résolution, pourront aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, du 24 avril 2026 au 1^e mai 2026, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
ou par courriel à l'adresse suivante : direction@miltonqc.ca
- 6- Le projet de résolution PR01-2026 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 7- **Le projet de résolution peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le lundi, mercredi et jeudi; et de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le mardi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca/>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux - Projets de règlements ».**
- 8- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera la résolution du projet PR01-2026, lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 24^e jour du mois d'avril 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier



Sainte-Cécile-de-Milton

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 24 avril 2026, entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 24^e jour du mois d'avril de 2026.

Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier